



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Réunion de haut niveau sur le thème *Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles*

Lundi 25 mars 2024, 11 h 00-13 h 00

Note d'orientation

Cet événement spécial de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies a lieu dans le cadre du nouveau mandat de la Commission (mars 2023), qui prévoit une réunion de haut niveau "sur le rôle des parlements dans le multilatéralisme", convoquée "à mi-parcours entre deux Conférences mondiales consécutives des présidents des parlements".

Les cinq Conférences des présidents qui ont eu lieu depuis 2000 ont été consacrées au renforcement du système multilatéral des organisations internationales œuvrant pour la paix et le développement, y compris le renforcement de la dimension parlementaire du travail des Nations Unies. La sixième Conférence mondiale des présidents étant prévue pour août 2025, cette réunion de haut niveau offrira une réflexion d'envergure sur la crise actuelle du multilatéralisme et contribuera au processus préparatoire de la Conférence.

La réunion de haut niveau sera ouverte exclusivement aux **présidents ou vice-présidents de parlement** participant à la 148^e Assemblée de l'UIP. Des hauts fonctionnaires des Nations Unies et des invités spéciaux prendront également part à cet événement.

Dans la déclaration de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement (partie I, 2020), les présidents ont réitéré leurs appels antérieurs en faveur d'un système multilatéral plus fort et fondé sur des règles. Ils ont noté en particulier ce qui suit :

"Les défis communs ne peuvent être surmontés que par des mesures, une coordination et une collaboration mondiale entre toutes nos nations. Nous réaffirmons donc le rôle clé du multilatéralisme, avec l'ONU en son cœur. Nous devons continuer de réexaminer, de revitaliser et de renouveler le multilatéralisme, afin de veiller à ce que le point de vue des parlementaires soit entendu à l'ONU et dans les autres forums internationaux."

Malgré la foi des présidents dans le multilatéralisme, les organisations multilatérales continuent d'être considérées comme incapables de faire face efficacement aux défis mondiaux tels que l'urgence climatique, l'effondrement du droit international, l'augmentation des inégalités et le nombre croissant de conflits ayant des répercussions mondiales. Alors que de plus en plus de personnes ne croient plus en la capacité du système multilatéral à répondre à leurs besoins, l'idée même du multilatéralisme est remise en question.

Plus concrètement, la crise actuelle du système multilatéral se manifeste de différentes manières, notamment :

- L'inefficacité de la mise en œuvre des accords internationaux : de nombreux accords négociés par les Nations Unies sur des questions de paix mondiale, de durabilité environnementale et de développement économique ne sont pas mis en œuvre en totalité ou ne le sont qu'en partie, avec une très faible redevabilité en cas d'échec et aucune autorité pour imposer le respect de ces accords.

F

#IPU148

- Des organes de décision dysfonctionnels tels que le Conseil de sécurité (qui doit faire face à de fréquentes impasses politiques en raison du droit de veto et dont le modèle de participation est obsolète), le Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies (où les gouvernements sont souvent réticents à investir dans le renforcement de l'institution parlementaire), ou les Conseils exécutifs des institutions de Bretton Woods (avec leurs partis pris intrinsèques en faveur des pays développés en tant que principaux contributeurs).
- Une politique de deux poids, deux mesures en matière de droit international : l'action de l'ONU pour contrer les violations graves du droit international, y compris les violations des droits de l'homme, est inégale : elle punit et réprime certains gouvernements plus que d'autres, ou laisse certains gouvernements s'en tirer à bon compte.

Les nombreuses causes profondes de cette crise peuvent se résumer à deux facteurs sous-jacents : tout d'abord, un affaiblissement général de la démocratie dans le monde qui sème la méfiance à l'égard des institutions gouvernementales à tous les niveaux, national et international.

Deuxièmement, le multilatéralisme est affaibli par les tensions géopolitiques et économiques croissantes liées à la mondialisation. Le marché mondial étant devenu beaucoup plus compétitif et les ressources nécessaires à son fonctionnement plus difficiles à obtenir, les relations internationales sont de plus en plus perçues comme un jeu à somme nulle dans lequel les intérêts nationaux doivent prévaloir sur les objectifs mondiaux communs.

La réponse de l'ONU à ces problèmes interdépendants a été de s'engager dans une série de réformes institutionnelles qui, après plusieurs années de délibérations, n'ont pas encore abouti. Les États membres sont convenus d'une liste succincte de questions clés liées à la réforme lors du Sommet du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU (septembre 2020), que le Secrétaire général de l'ONU a développées dans son rapport intitulé [Notre programme commun](#).

Dans le cadre de ce programme de réforme, la vision d'une "ONU en réseau" a été proposée, ce qui permettrait aux parties prenantes non gouvernementales telles que la société civile, le secteur privé, les institutions universitaires et les groupes clés tels que les femmes et les jeunes de mieux contribuer aux résultats des prises de décision et de soutenir leur mise en œuvre.

Bien que les parlements ne représentent pas un groupe de "parties prenantes", leur rôle consistant à contribuer au programme et à la mise en œuvre des résultats des Nations Unies par le biais de leurs fonctions de contrôle et de législation a été reconnu par diverses [résolutions de l'Assemblée générale](#). Parallèlement, avec le soutien de l'UIP, et en particulier de sa [Commission permanente des Affaires des Nations Unies](#), les parlementaires du monde entier ont pris davantage conscience de leur rôle dans les relations internationales et dans les processus délibératifs de l'ONU.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que les parlements aient un impact profond et à long terme afin de rendre le système multilatéral plus démocratique et plus efficace pour répondre aux besoins des populations. En particulier, les *modalités pratiques* par lesquelles les parlements participent aux travaux des Nations Unies – soit par l'intermédiaire de leurs gouvernements respectifs, soit par l'intermédiaire de l'UIP – doivent être améliorées tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Pour leur part, les États membres de l'ONU doivent se montrer plus ouverts à l'inclusion des parlementaires dans les travaux de l'Organisation.

Dans ce contexte, les participants à la réunion de haut niveau seront invités à rendre compte de leurs travaux depuis la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et à examiner les questions suivantes :

- Étant donné les causes profondes de la crise du multilatéralisme, les réformes institutionnelles de l'ONU sont-elles suffisantes pour réformer le système multilatéral ?
- Quelles sont les autres conditions à remplir, aux niveaux national et international, pour restaurer la confiance dans le système multilatéral ?
- Que peuvent demander les parlements dans le cadre du processus de réforme actuel de l'ONU ?
- Comment les parlements peuvent-ils contribuer à renforcer la démocratie et la coopération internationale, qui sont des conditions essentielles au renforcement du système multilatéral ?